

# L'Equipe Xavier Radisson

Gérant : *Fabrice ISABEY*

## BAREME DES HONORAIRES 2021

TVA 20 %

### COMMISSION POUR LOCATION DE LOCAUX D'HABITATION :

Locataire / Propriétaire (\*) : les honoraires afférents à la visite du bien, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail ne pourront excéder le plafond fixé par le décret N°2014-890 du 1.08.2014, soit €.10,--/m2, et €.3,--/m2 pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée, par partie.

En cas de négociation et conformément au décret du 01.08.2014 s'ajouteront des honoraires à la charge uniquement du propriétaire.

Ces honoraires de négociation représenteront un taux de 10 % calculé sur le montant du loyer annuel hors charges.

Le résultat de ce calcul sera déduit de la somme correspondant au plafond fixé soit par ce décret soit par le calcul au taux de 9 %.

Dans l'hypothèse où ces honoraires fixés par décret (\*) soient supérieurs à un taux de 9 % du montant du loyer annuel hors charges, c'est ce taux préférentiel qui s'appliquera.

### COMMISSION POUR BAUX CODE CIVIL OU COMMERCIAUX :

5 % TTC par partie

Montant calculé sur le loyer des 3 premières années du bail.

### GESTION IMMOBILIERE :

- Honoraires Gérance calculés sur toutes sommes encaissées	7 % HT soit	8,40 % TTC
- Renouvellement de bail habitation		€. 65,00 TTC
- Avenant au bail commercial ou professionnel		€.480,00 TTC
- Déclaration de revenus fonciers		€.105,00 TTC
- Déclaration de revenus fonciers (+ 50 lots)		€. 80,00 TTC
- Assurance sur loyers – prime + honoraires montant calculé sur toutes sommes quittancées (1,95 % + 1%)		2,95 % TTC
- Assurance PNO – Honoraires annuels + prime (nous consulter)		€.10,-- TTC

### SINISTRES :

- Frais pour déclaration sinistre	€. 40,--	TTC
- Frais pour suivi sinistre	€. 85,--	TTC

### PROCEDURES - CONGES

- Frais de dossier	€. 250,--	TTC
--------------------	-----------	-----

### SUCCESSIONS :

- Frais de suivi pour succession	€. 200,--	TTC
----------------------------------	-----------	-----

# L'Equipe Xavier Radisson

Gérant : *Fabrice ISABEY*

## BAREME DES HONORAIRES 2021

TVA 20 %

### PRESTATIONS PARTICULIERES :

- Honoraires Rédaction de Bail - par partie - bail d'habitation TTC		€.300,00
- Mise en place dossier location consentie par propriétaire		€.250,00 TTC
- Honoraires Rédaction de Bail - par partie - bail commercial ou professionnel		€.400,00 TTC
- Honoraires Etat des Lieux - par partie (local commercial ou professionnel)		€.150,00 TTC
- Honoraires mise en place dossier Prop/Loc.		€.200,00 TTC
- Evaluation – par lot –	surface inférieure à 50 m2	€.250,00 TTC
	surface supérieure à 50 m2	€.300,00 TTC
	surface supérieure à 150 m2	€.500,00 TTC
- Evaluation entier immeuble : nous consulter		
- Vacation - Tarif horaire - 1 H minimum		
	Gérant	€.100,00 TTC
	Collaborateur	€. 200 ,00 TTC par lot
- Honoraires clôture de dossier		€. 85,00 TTC
- Honoraires travaux : demande et étude des devis, gestion des acomptes, réception chantier		2 % TTC sur le montant total des travaux

### TRANSACTIONS IMMOBILIERES - COMMISSION VENDEUR

Jusqu'à de €60.000,--	10 %	TTC
De €60.001 à €100.000	6 %	TTC
De €100.001 et au-delà	5 %	TTC

*Conformément à l'ordonnance N° 861243 du 1<sup>er</sup> décembre 1986 les honoraires sont libres hormis ceux fixés par le décret N° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014.*